



DEPARTEMENT DU RHONE
 COMMUNE DE LYON (9ème Arrdt.)
PROPRIETE DE LA S.A.C.V.L.
Cité Edouard HERRIOT
 Cadastre: section AC n°213 - 100 et 127

SCHEMA DE PRINCIPE
 pour Domaine Public à déclasser
 et emprise création de voie

Front de plan : Plan de délimitation de septembre 2003 Réf : 37112-08-04

Operandi
Chalmasson
 CABINET GEOMETRES-ESTRIERS
 29 Rue Valentin COULMUR 69004 LYON
 Tél : 04 78 29 80 00 Fax : 04 78 29 80 01
 Email : operandi@operandi.com

DATE :	Mai 2011
ECHELLE :	1:200 (0,005m/ann.)
REFERENCE :	20117107094

LEGENDE:

- Alignement défini par la COMMUNAUTE URBAINE DE LYON le 8 juillet 2003.
- Application graphique du parcelaire cadastral
- Ensemble ayant vocation à devenir ou étant conservé en Domaine Public
- Parcelle du Domaine Public non cadastrée à order. S. Indicative = 1287 m² env.
- Parcelle du Domaine Public non cadastrée conservée en DP. S. Indicative = 23 m² env.
- Parcelle du Domaine Public non cadastrée conservée en DP. S. Indicative = 109 m² env.
- Parcelle du Domaine Public cadastrée AC 129p1 conservée en DP. S. Indicative = 185 m².
- Parcelle du Domaine Public cadastrée AC 129p2 à order. S. Indicative = 108 m².
- Parcelle du Domaine Privé cadastrée AC 127p1 à order au D.P. S. Indicative = 284 m².
- Parcelle du Domaine Privé cadastrée AC 213p1 à order au D.P. S. Indicative = 70 m².
- Parcelle du Domaine Privé cadastrée AC 127p2 à conserver. S. Indicative = 4 m².